

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FABREZAN

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération 14

Date de la convocation 04/12/2019

Date d'affichage 04/12/2019

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FABREZAN, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances en Mairie de Fabrezan, sous la présidence de Madame Isabelle GÉA, Maire.

Présents : MM GÉA Isabelle, BALLESTER Martine, BLANQUER André, BOUAMRIOU Fabien, JAUNEAU Michelle, PLOQUIN Nadine, VAREILLES Fabrice, SOLER Brigitte, BERROCAL Frédéric, SUDRE Danielle CARILLO Alain.

Absents excusés : BARO Claudie qui a donné procuration à BLANQUER André, LABEIRIE Michel qui a donné procuration à BERROCAL Frédéric, RAUX Laurent.

Mme Martine BALLESTER a été nommée secrétaire de séance

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT L'IMPLANTATION DE CINQ EOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MOUX

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du dossier descriptif concernant la demande présentée par société « Eurocape New Energy France » pour l'implantation d'un nouveau parc constitué de 5 sur le territoire de la commune de Moux.

Après en avoir délibéré

Emet à 9 voix pour, 3 contre et 2 abstentions, un avis favorable à la demande d'autorisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Isabelle GÉA

